



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

publications

Question écrite n° 21311

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de Mme la ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, sur l'application de la circulaire du 1er avril 2012 relative à l'efficiace des publications de l'État. Cette circulaire demandait aux différents ministères de mettre en place une stratégie ministérielle. Il souhaite connaître les axes de sa stratégie ministérielle, notamment en ce qui concerne la publication numérique.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21311

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Droits des femmes

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2013](#), page 2969

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)